

Programme canadien de vérification de la qualité des engrais (PCVQE)

Introduction

Au cours des trente dernières années, le secteur des engrais a subi une transformation radicale au Canada. Les principaux changements ont porté à la fois sur les volumes et les types de produits mis en marché, ainsi que sur l'emploi de produits en vrac plutôt qu'ensachés; on a assisté à une croissance spectaculaire du nombre d'usines de mélange en vrac, ainsi que des déplacements régionaux marqués dans le secteur.

Dans le but de mieux faire face à ces changements, Agriculture et Agro Alimentaire Canada entrepris en 1987 un examen de la gestion du Programme des engrais du Ministère. Les questions ont été abordées dans la perspective d'une recherche de moyens de mettre en oeuvre un programme de surveillance efficace, sans toutefois faire de compromis sur les plans de la santé et de la sécurité.

La répartition antérieure des ressources à l'intérieur du programme de surveillance reflétait la distribution et la composition du secteur qui existaient avant l'expansion rapide de l'emploi des produits en vrac, en particulier dans l'ouest du Canada. C'est pourquoi le programme de surveillance ne reposait plus sur un plan d'échantillonnage statistiquement valable. Par ce fait on favorisait l'échantillonnage des producteurs les plus médiocres. Pour cette raison, les résultats ne traduisaient pas toujours le degré de conformité du secteur. Depuis 1997, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est responsable de la surveillance des engrais ainsi que de l'administration du Programme canadien de vérification de la qualité des engrais.

Nous avons aussi assisté à des progrès techniques à l'intérieur du secteur, tant dans la fabrication que dans la l'analyse des produits. Bon nombre de sociétés surveillent maintenant leur production à l'aide de programmes perfectionnés de contrôle de la qualité. Le Programme canadien de vérification de la qualité des engrais reconnaît ces efforts et optimise les responsabilités du secteur dans ce domaine.

Cette démarche ne réduit pas la responsabilité et l'engagement du gouvernement à l'égard de la qualité et de l'innocuité des engrais. Elle reconnaît toutefois les efforts de contrôle de qualité du secteur et elle assure une surveillance plus juste des diverses sociétés sur la base de principes statistiques acceptés. Le programme permet à l'ACIA de réorienter ses ressources vers la vérification du contrôle de la qualité, les questions de santé et de sécurité, et les enquêtes sur les plaintes.

Points Clés du PCVQE

- Chaque participant doit soumettre au moins le nombre minimal d'échantillons qui est requis selon un plan d'échantillonnage statistiquement valide.
- Pour obtenir des résultats qui sont précis, les échantillons devront être prélevés selon les méthodes d'échantillonnage énoncées par ACIA.
- Les échantillons devront être analysés par un laboratoire accrédité et contrôlé par ACIA.



- ACIA reçoit des laboratoires accrédités une copie de tous les résultats d'échantillons qui sont prélevés dans le cadre du PCVQE. Une copie des résultats est également envoyée par le laboratoire à l'établissement en question.
- ACIA doit recevoir les résultats avant le 30 novembre de chaque année.
- ACIA vérifie l'exactitude de tous les résultats d'échantillons qui ont été soumis dans le cadre du programme auprès de l'établissement qui a soumis les échantillons.
- Une notation des établissements est faite pour chaque mélangeur/fabricant d'engrais qui a soumis un nombre suffisant d'échantillons*.
- Au mois de mars de chaque année, tous les résultats sont publiés et disponibles. Ces résultats sont basés sur les échantillons prélevés au cours de l'année précédente.
- Le nom de tous ceux qui n'ont pas soumis d'échantillons ou qui n'ont pas soumis le nombre suffisant d'échantillons paraît dans la publication.

*Nota: Les échantillons prélevés par ACIA ne seront pas inclus dans le nombre minimal d'échantillons requis.

Conseils concernant les laboratoires

- Ayez recours aux services d'un laboratoire accrédité qui garantit l'analyse des échantillons dans un délai acceptable.
- Vérifiez d'abord tous vos systèmes et communiquez ensuite avec votre laboratoire si vous n'êtes toujours pas d'accord avec le résultat. Demandez les questions suivantes :

Est-ce qu'une erreur d'écriture a pu se produire ?

Est-ce que le résultat a été vérifié une deuxième fois?

Est-ce que l'analyse peut être refaite ?

N'oubliez pas que tous les laboratoires accrédités doivent répondre à toutes vos questions.

• Si votre problème n'est pas réglé à votre satisfaction, veuillez contacter Mario Dupuis au (613) 759-1216

Choses à faire et à éviter lorsqu'on envoi un échantillon

- ✓ Inscrivez clairement le nom et l'emplacement de votre société.
- ✓ Indiquez s'il s'agit d'échantillons « officiels » ou « non officiels » pour que votre laboratoire accrédité puisse bien présenter les résultats à ACIA.
- ✓ Inscrivez clairement la date de prélèvement de l'échantillon.
- ✓ Attribuez un numéro d'identification et une facture à l'échantillon.
- ✓ Indiquez la garantie au moyen d'une catégorie et non en livres/acre.
- ✓ Employez bien le matériel et les techniques d'échantillonnage officiels.
- ✓ Exprimez la garantie avec au moins une décimale.
- ✓ Envoyez un échantillon entier au laboratoire.
- ✓ Soumettez un nombre minimal d'échantillons pour obtenir une note dans le Rapport canadien de vérification de la qualité des engrais.
- X N'envoyez pas d'échantillons d'engrais de base si vous n'êtes qu'un fabricant de mélange.
- **✗** Ne divisez pas l'échantillon.

ÉCHANTILLONNAGE MINIMAL- MÉLANGES

VOLUME DE PRODUCTION ANNUELLE	ÉCHANTILLONS / AN
Petit (0 à 600 T/an)	3
Moyen (601 - 4 800 T/an)	5
Gros (plus de 4 800 T/an)	8

ÉCHANTILLONNAGE MINIMAL- ENGRAIS DE BASE

VOLUME DE PRODUCTION ANNUELLE	ÉCHANTILLONS / AN
Petit (0 à 50 000 T/an)	3
Moyen (50 001 - 120 000 T/an)	5
Gros (plus de 120 000 T/an)	8

Agents du Programme des engrais

Pour plus d'information, veuillez contacter l'agent du Programme des engrais de votre région.

Chris Reynolds

Agence canadienne d'inspection des aliments 4e Étage, Pièce 400 4321 Promenade Still Creek Burnaby, Colombie-Britanique, V5C 6S7 Téléphone: (604) 666-7751 Télécopieur: (604) 666-6130

Wendell Bomberry

Agence canadienne d'inspection des aliments 174 chemin Stone Ouest Guelph, Ontario, N1G 4S9 Téléphone: (519) 826-2817 Télécopieur: (519) 837-9772

Benoit Dubé

Agence canadienne d'inspection des aliments Section des engrais 2 croissant Constellation Ottawa, Ontario, K1A 0Y9 Téléphone: (613) 225-2342 poste 7506 Fax:(613) 228-4552 courriel: dubeb@inspection.gc.ca

Mélanie Gauthier

Agence canadienne d'inspection des aliments Place Iberville IV, Pièce 100 2954 boulevard Laurier Ste-Foy, Québec, G1V 5C7 Tél.: (418) 648-4820 poste 139

Fax: (418) 648-4792

Alan Hamilton

Agence canadienne d'inspection des aliments C.P. 6088

1081 rue Main - 5e étage

Moncton, Nouveau-Brunswick, E1C 8R2

Téléphone: (506) 851-7903 Télécopieur: (506) 851-2689